

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le mardi 10 février 2004 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : M^{mes} Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : M^{me} Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., MM. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lachance, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Gilles Banville, dir. org. scol. et transport, Philippe Lalande, dir. adj. ress. mat., Michel Laliberté, dir. adj. DACC, Mmes Johanne Marra, dir. form.gén. jeunes, Annie Grand-Mourcel, chargée de projets.

Mme Paola De Monte et M. Normand Lemay, commissaires, ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de M^{me} Paule Fortier.

Mme la présidente invite les personnes présentes à un moment de recueillement, dédié à la mémoire de M. Claude Ryan, ex-ministre de l'Éducation aussi responsable de la région des Laurentides, décédé ces jours derniers.

PROCÈS-VERBAL

Résolution no CC-040210-1784

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2004, avec les corrections suivantes :

p. 1010, Appel de la décision de la présidente, modifier le nom de « *Mme Lyne Deschamps* » pour celui de « *Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette* »;
p. 1011, École Jacques-Labrie – retrait de la proposition, modifier le nom de « *M. Alain Contant* » pour celui de « *M. André Contant* ».

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Quelques personnes de La Relance questionnent les commissaires sur les intentions de la Commission scolaire en rapport avec l'avenir de ce service, présentement sous la responsabilité de la Polyvalente Sainte-Thérèse. Ce sont : Mmes Danielle Ducharme, enseignante, Sophie Lafrance, représentante des élèves, et Danielle Garant, éducatrice spécialisée.

Le directeur général adjoint responsable du secteur, M. Yvon Truchon, indique que le service sera déménagé au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, mais qu'il sera maintenu. Un comité de travail verra à évaluer s'il est préférable de desservir les élèves selon le modèle de la formation générale des jeunes ou selon le régime pédagogique applicable aux adultes.

M. Marcel Lavoie, président du conseil d'établissement de l'École secondaire Liberté-Jeunesse, fait lecture d'un communiqué transmis aujourd'hui aux parents de l'école, en référence à la parution d'une série d'articles dans le Journal de Montréal, suite à une enquête journalistique réalisée à cette école.

M. Jacques Lachapelle, président de l'Association des directeurs d'école des Laurentides (ADEL), demande à la Commission scolaire d'intervenir publiquement dans ce dossier, car les directeurs d'école y voient un préjudice aux élèves, aux parents, aux enseignants et enseignantes, aux autres intervenants et à l'école publique.

La directrice générale indique que la Commission scolaire réserve ses commentaires jusqu'à la parution des derniers articles et qu'elle verra alors sous quelle forme elle réagira.

ORDRE DU JOUR

Résolution no CC-040210-1785

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que présenté, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Suivi du comité plénier – École Jacques-Labrie et école secondaire des Patriotes;
6. Mise en place d'un centre d'excellence en basketball;
7. Entente partenariale sur la réussite éducative;
8. Printemps des arts;
9. Offre de formation 2003-2004 à l'intention des commissaires : bilan et suivi;
10. Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02);
- 11.1 Rapport de la direction générale sur la mise en œuvre du plan stratégique;
- 11.2 Mandat de vigie sur la mise en œuvre du plan stratégique;
- 12.1 État de situation des différents projets en cours;
- 12.2 Partenariat d'affaires public-privé (PAPP) — information;
- 12.3 Amendement de la résolution CC-030528-1567 – servitude publique de l'école St-Gabriel;
- 12.4 Amendement à la résolution no. CC-031209-1726 – nouvelle école de Lorraine – acquisition de terrain;
- 12.5 Nouvelle école de Fontainebleau
- 13.1 Vice présidence de la CSSMI [huis clos] — (M. Alain Portelance);
- 13.4 Projet Ado-stage — Mme Marinella De Oliveira;
- 13.5 Liste des commissaires;
- 13.6 Articles du Journal de Montréal;
- 15.1 Reconnaissance des commissaires retirés;

- 15.2 Tournée des établissements;
- 15.3 Organisation du congrès de l'ACELF;
- 16.1 Rapport financier et rapport de dépenses électorales des candidats aux élections;
- 17.1 Compte rendu de la commission d'étude B du 17 juin 2003;
- 17.2 Compte rendu du comité consultatif de transport du 17 septembre 2003;

Adopté

ÉCOLE JACQUES-LABRIE

Proposition

CONSIDÉRANT les interventions continues des derniers mois et sachant que d'autres solutions peuvent être apportées pour solutionner le problème de surpopulation temporaire de l'école secondaire des Patriotes;

Il est proposé par M. André Contant

DE MAINTENIR la mise sur pied de projets de programmes intensifs d'anglais dans les écoles de quartier;

DE MAINTENIR le programme intensif d'anglais de l'école Jacques-Labrie dans sa forme et lieu actuels;

DE MANDATER la direction générale de mettre au point, en collaboration avec l'équipe école Jacques-Labrie, un projet pilote (de programme intensif d'anglais) plus en accord avec la réforme éducative;

Pour (5) : Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant et Paule Fortier.

Contre (16) : Josée Bastien, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne D'Arc Duval Paquette, Sandra East, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Johanne Roy et Alain St-Jean.

Abstention (2) : Lise Landry et Guylaine Richer.

Rejeté

DISSIDENCE

Il est demandé par Mmes Johanne Beaulieu, Jeanne D'Arc Duval Paquette, Paule Fortier et Thérèse Lessard, MM. Daniel B. Bisson, André Contant et Alain St-Jean d'inscrire leur dissidence.

ÉCOLE JACQUES-LABRIE

Résolution no CC-040210-1786

ATTENDU la loi 180 et les pouvoirs délégués, notamment à la Commission scolaire et au conseil d'établissement;

ATTENDU la réforme de l'éducation;

ATTENDU la décision prise l'an dernier dans le cadre d'organisation scolaire 2003-2004;

ATTENDU la consultation concernant le cadre d'organisation scolaire 2004-2005;

ATTENDU les avis reçus concernant ledit cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU l'avis juridique concernant la consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2004-2005, indiquant les recours contre la Commission scolaire en cas de réouverture de l'école Jacques-Labrie contrairement à la proposition contenue dans la consultation;

ATTENDU le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Copps c. Commission scolaire de Montréal;

ATTENDU le surplus d'élèves au secondaire pour l'année prochaine ainsi que pour les années subséquentes, notamment à l'école secondaire des Patriotes, et l'incapacité pour l'école secondaire d'Oka, la Polyvalente Deux-Montagnes, l'École secondaire Liberté-Jeunesse et l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau d'accueillir cette clientèle supplémentaire;

ATTENDU que les écoles du secteur B peuvent accueillir toute leur clientèle de 6^e année en fonction de leur capacité reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec ou de leur capacité d'accueil fonctionnelle;

CONSIDÉRANT les coûts d'opération supplémentaires générés par la vocation de l'école Jacques-Labrie (à l'exception des ressources enseignantes);

CONSIDÉRANT les diverses hypothèses étudiées concernant la relocalisation de ce surplus d'élèves au secondaire, soient le transfert à la Polyvalente Sainte-Thérèse, le transfert dans des locaux situés sur le boulevard de la Grande Allée à Boisbriand et la location de locaux;

CONSIDÉRANT que tous les scénarios étudiés ont des impacts négatifs sur la clientèle à être transférée, soit en raison de déplacements en autobus importants, soit en raison d'utilisation de locaux non dédiés à de l'enseignement;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires rattachés à certains de ces scénarios, notamment la location de locaux modulaires, de plateaux de gymnastique;

CONSIDÉRANT l'harmonisation des règles, politiques, règlements de la Commission scolaire, afin de traiter de même façon tous les employés et toutes les clientèles ;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil des commissaires de tenir compte des besoins de chaque élève, jeune et adulte, de son territoire;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil des commissaires de s'assurer d'une répartition équitable des ressources dans chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la résolution no. CC-030122-1458, mandatant la direction générale aux fins de soutenir et faciliter la mise en place de projet d'enseignement intensif de l'anglais sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires de la Commission scolaire permettant un support financier non-récurrent lors de l'ouverture de certains groupes (préscolaire) ou de certains programmes (Programme d'éducation internationale);

Il est proposé par Lyne Deschamps :

D'ADOPTER le cadre d'organisation scolaire tel que soumis en consultation, soit de maintenir la fermeture de l'école Jacques-Labrie;

DE PRÉVOIR dans le budget 2004-2005 une règle budgétaire permettant une allocation non-récurrente, pour l'ouverture de groupes d'enseignement intensif de l'anglais sous le mode « 5 mois - 5 mois » dans les écoles primaires n'offrant pas ce service en 2003-2004 (incluant des modalités d'application, notamment au niveau de la durée du projet);

DE DESSERVIR dans les locaux actuels de l'école Jacques-Labrie des élèves de l'école secondaire des Patriotes.

Pour (16) : Josée Bastien, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne D'Arc Duval Paquette, Sandra East, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Johanne Roy et Alain St-Jean.

Contre (5) : Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Paule Fortier, Claude Girard et Guylaine Richer.

Abstention (2) : Normand Chalifoux et Lise Landry.

Adopté

DISSIDENCE

Il est demandé par Mmes Johanne Beaulieu, Paule Fortier, MM. Daniel B. Bisson et Claude Girard d'inscrire leur dissidence.

MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTE EN BASKETBALL À LA CSSMI

Résolution no CC-040210-1787

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'offrir des services de qualité, diversifiés, qui permettent la réussite de ses élèves;

ATTENDU que l'article 209 de la Loi sur l'instruction publique autorise une commission scolaire à donner suite à la demande des parents, pour l'organisation d'un service, en concluant une entente visée avec un organisme ou une personne;

ATTENDU que l'école répond à toutes les règles de reconnaissance des programmes par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU que le conseil d'établissement de la polyvalente Sainte-Thérèse appuie ce projet;

ATTENDU que le projet pilote en basketball répond aux critères de reconnaissance de la Fédération de basketball du Québec, qui effectue la sélection des élèves, et est reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

D'APPROUVER le projet pilote de mise en place d'un centre d'excellence en basketball de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

DE MANDATER la directrice générale pour signer le protocole d'entente pour le projet pilote en basketball au Québec, tel que reconnu par la Fédération de basketball et le ministère de l'Éducation du Québec.

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 306.

Adopté

SUSPENDRE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1788

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE la séance.

Adopté

Il est 21 h 00.

COMITÉ PLÉNIER

Résolution no CC-040210-1789

Il est proposé par M. André Contant

DE SIÉGER temporairement en comité plénier.

Adopté

Il est 21 h 25.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1790

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

ADOPTÉ

Il est 21 h 40.

Mme Lyne Deschamps quitte temporairement son siège à 21 h 40.

ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Résolution no CC-040210-1791

ATTENDU l'adoption de la résolution sur le partenariat avec le Conseil régional de développement des Laurentides (CRD) et les partenaires – Entente spécifique sur la réussite éducative (no CC-030611-1579);

ATTENDU l'application de la Loi 34, abolissant le CRD et instaurant la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU le large consensus régional sur la nécessité d'une action concertée de tous les acteurs politiques et socio-économiques de la région des Laurentides;

ATTENDU l'importance des travaux menés depuis les deux dernières années dans le cadre de cette entente de concertation entre les partenaires du milieu scolaire, de l'emploi et de la jeunesse des Laurentides;

ATTENDU la volonté de mettre en place toutes les conditions qui permettront aux jeunes d'envisager l'avenir de façon positive, pour devenir des citoyens actifs et engagés dans la société québécoise;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'APPROUVER « l'Entente de partenariat sur la réussite éducative des jeunes des Laurentides, laquelle est versée au répertoire sous la cote 307;

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale à signer ladite entente;

DE DEMANDER à la direction générale de prévoir, dans le cadre du budget annuel, les sommes requises pour la mise en œuvre de l'entente de partenariat;

DE MANDATER la directrice générale pour assurer le suivi requis dans le contexte de cette entente.

Adopté

Mme Lyne Deschamps reprend son siège à 21 h 45.

PRINTEMPS DES ARTS

Résolution no CC-040210-1792

ATTENDU l'axe deux de la planification stratégique, qui vise à « enrichir l'offre de services pour répondre aux besoins spécifiques et aux attentes signifiées des clientèles actuelles et potentielles, en assurant ainsi la réussite et la persévérance de l'élève. »;

ATTENDU la volonté de permettre aux jeunes de développer leur vision du monde, en les éveillant à une culture artistique et en leur faisant vivre des expériences de création, leur permettant d'intégrer leurs apprentissages dans leur vie scolaire et sociale;

ATTENDU l'importance d'offrir à l'élève, par l'entremise du milieu scolaire, des outils supplémentaires pour mieux se connaître, mieux communiquer et apprendre différemment, sous de multiples formes artistiques;

ATTENDU la volonté de faire de l'élève un citoyen culturellement éveillé, afin qu'il puisse enrichir et intégrer ses compétences à sa vie sociale et communautaire;

ATTENDU l'axe quatre de la planification stratégique, qui vise à « développer collectivement une culture organisationnelle axée sur la communication, la coopération, le partenariat et la responsabilisation »;

ATTENDU l'intérêt de développer des liens entre les milieux culturel, scolaire et municipal, favorisant ainsi un échange d'expertise qui amène du dynamisme à la région et qui permet aussi la création de stages de formation en milieu de travail pour les étudiants en arts du collégial;

ATTENDU l'importance de donner l'opportunité aux jeunes de la région d'être vus et applaudis pour ce qu'ils font, par toute la communauté, créant chez eux un sentiment d'appartenance à leur milieu, leur famille, leur école, leur communauté, leur ville, leur région et leur culture;

ATTENDU la volonté de rehausser la culture comme un élément fondamental du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU l'importance d'élargir le réseau culturel de l'école, en partenariat avec les milieux professionnels, municipaux, publics et privés axés sur les arts.

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ACCEPTER d'assumer le rôle de maître d'œuvre du projet le « Printemps des arts », en concertation avec les partenaires du milieu ;

DE METTRE EN PLACE un comité aviseur, composé de partenaires du milieu, dans le but de favoriser l'implication de tous les acteurs culturels du milieu ;

DE DÉVELOPPER des ententes de partenariat avec les villes du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, dans le cadre de leur mission culturelle, pour élargir le réseau culturel de l'école et ainsi faire du « Printemps des arts » un événement unique ;

DE FAVORISER l'implication des centres de formation continue et professionnelle dans ce projet ;

D'INVITER le collège Lionel-Groulx à s'investir dans la réalisation de ce projet ;

D'AUTORISER la direction de la formation générale des jeunes à présenter des demandes de soutien financier susceptibles de contribuer à la réalisation du projet, le « Printemps des arts ».

Adopté

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION CC-030528-1567 – SERVITUDE PUBLIQUE DE L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL

Résolution no CC-040210-1793

ATTENDU que le 28 mai 2003, le conseil des commissaires a accordé une servitude à la Ville de Sainte-Thérèse sur une partie du lot numéro 52-21, afin de permettre la réalisation des travaux de réaménagement des services publics (résolution no CC-030528-1567);

ATTENDU que postérieurement à l'adoption de cette résolution, le lot numéro 52-21 a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et est devenu le lot numéro 2 769 804 du cadastre du Québec;

ATTENDU qu'une nouvelle description technique a été préparée le 10 septembre 2003 par M. Bernard Monette, arpenteur-géomètre, à la demande du greffier de la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU que le 29 septembre 2003, Me Robert Blais, notaire au dossier, a acheminé une lettre au secrétaire général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, lui demandant de lui faire parvenir une résolution amendée, afin de tenir compte de la nouvelle description technique;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AMENDER la résolution no CC-030528-1567 de la façon suivante :

- Remplacer le lot 52-21 par le lot 2 769 804
- Remplacer le lot 52-11 par le lot 2 506 845
- Remplacer la phrase suivante : « Le tout, tel que montré sur le plan préparé par M. Bernard Monette, arpenteur-géomètre, portant le numéro 334 de ses minutes et daté du 16 mai 2003, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 274 ».

Par

- « *Le tout, tel que montré sur le plan préparé par M. Bernard Monette, arpenteur-géomètre, portant le numéro 365 de ses minutes et daté du 10 septembre 2003, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 308* ».

Adopté

AMENDEMENT A LA RÉOLUTION NO CC-031209-1726 – NOUVELLE ÉCOLE DE LORRAINE – ACQUISITION DE TERRAIN

Résolution no CC-040210-1794

ATTENDU que le 9 décembre 2003, le conseil des commissaires autorisait l'acquisition, à titre gratuit, d'un emplacement d'une superficie de 12,000 mètres carrés situé à Lorraine, afin d'y construire l'école primaire autorisée à Lorraine (résolution CC-031209-1726);

ATTENDU que postérieurement à l'adoption de cette résolution, la ville de Lorraine et la CSSMI se sont entendus, afin de réduire la superficie de l'emplacement à 11,154.8 mètres carrés, de façon à y exclure le boisé situé au sud et au sud-est de l'emplacement;

ATTENDU qu'une nouvelle description technique a été préparée le 5 février 2004 par M. Christian Daigle, arpenteur-géomètre;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AMENDER la résolution no CC-031209-1726 de la façon suivante :

- Remplacer le paragraphe suivant :

« *D'ACQUÉRIR* de la Ville de Lorraine, à titre gratuit, un emplacement situé à Lorraine, à savoir le lot 3 046 262 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 12 000 mètres carrés, le tout selon le plan préparé par Christian Daigle, arpenteur-géomètre et portant la minute 7519 »

par :

« *D'ACQUÉRIR* de la Ville de Lorraine, à titre gratuit, un emplacement situé à Lorraine, à savoir le lot 3 205 290 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 11,154.8 mètres carrés, le tout selon le plan préparé par Christian Daigle, arpenteur-géomètre et portant la minute 7977 »

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale à signer les documents pertinents, lesquels sont versés au répertoire des présentes sous la cote 299.

Adopté

M. Jocelyn Gardner quitte son siège à 23 h 15.

SUSPENDRE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1795

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SUSPENDRE la séance pour 5 minutes.

Adopté

Il est 23 h 30.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1796

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE REPRENDRE la séance.

Adopté

Il est 23 h 40.

Mme Maryse Chevalier et M. André Contant quittent leur siège à 23 h 40.

COMMISSAIRES RETIRÉS

Les membres conviennent de remercier les commissaires dont le mandat s'est terminé le 19 novembre dernier. Un comité est constitué pour établir les modalités de cette activité : Mmes Lyne Deschamps, Thérèse Lessard et M. Alain St-Jean, avec la collaboration de la Direction des affaires corporatives et des communications.

POURSUIVRE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1797

Il est proposé par Mme Sandra East

DE POURSUIVRE la séance jusqu'à minuit et demi.

Adopté

Il est 0 h 00.

COLLOQUE DE L'ACELF

Résolution no CC-040210-1798

ATTENDU l'organisation du congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) à Laval, du 30 septembre au 2 octobre 2004;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est membre de l'ACELF depuis de nombreuses années;

ATTENDU la demande de cet organisme, qui souhaite que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles collabore à l'organisation dudit événement, notamment par le biais d'une co-présidence de l'événement assumée par la présidente, Mme Paule Fortier;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE COLLABORER à l'organisation du congrès 2004 de l'Association canadienne d'éducation de langue française;

DE DEMANDER à la direction générale d'apporter son soutien à l'événement, notamment en désignant un représentant au comité organisateur.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1799

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE PROLONGER la séance pour terminer l'ordre du jour.

Adopté

Il est 0 h 30.

HUIS CLOS

Résolution no CC-040210-1800

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 0 h 35.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1801

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040210-1802

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 1 h 30.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général